OGM – L’AESA rend un avis favorable au renouvellement du maïs Mon810

Par

Publié le 30/06/2009, modifié le 16/04/2025

Le 30 juin 2009, l’Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (AESA), chargée, au niveau européen, de l’évaluation « scientifique » des OGM, a rendu public un avis favorable au renouvellement du maïs Mon810, la seule plante transgénique cultivée sur le territoire européen. Ce maïs insecticide (Bt), produit par l’entreprise Monsanto, émet une toxine insecticide contre la pyrale, un des ravageurs du maïs.
Pour les experts de l’AESA, "le maïs 810 est aussi sain que la variété conventionnelle quant aux risques sur la santé humaine et animale [... et] qu’il est peu probable que le maïs Mon810 constitue une menace pour l’environnement dans le contexte prévu de son utilisation, en particulier si des mesures de gestion appropriées sont mises en place afin d’atténuer l’exposition possible aux lépidoptères non cibles" [http://www.efsa.europa.eu/EFSA/efsa...].

Pour le GIET et FNE [1], cet avis est "en totale contradiction avec les règles élémentaires du raisonnement scientifique". De même, Greenpeace [2] se demande "comment l’EFSA peut-elle donner un avis positif sur la réautorisation du MON810, alors qu’elle reconnaît elle-même être dans l’incapacité d’évaluer correctement les impacts à long terme des OGM ?"
Inf’OGM rappelle aussi que lors du Conseil européen de l’Environnement du 4 décembre 2008, les ministres avaient demandé une réforme de l’évaluation des OGM, afin, notamment, d’inclure dans la procédure les impacts à long terme des OGM sur l’environnement et la santé et les conséquences socio-économiques [3].

Par ailleurs, l’AESA a communiqué cet avis à Monsanto avant de le rendre public.

Autorisé pour la culture en 1998 par les autorités françaises, ce maïs a fait l’objet d’une demande de renouvellement d’autorisation par Monsanto en 2007. Depuis, le dossier était entre les mains des instances de l’Union européenne. Avec ce nouvel avis, la Commission va pouvoir proposer aux Etats membres de réautoriser officiellement ce maïs GM. Elle n’a pour l’heure fourni aucune date. Rappelons que jusqu’à présent, les Etats membres n’ont jamais réussi à dégager une majorité qualifiée pour autoriser (ou non) une plante génétiquement modifiée en Europe. Selon la procédure en place, dite de comitologie, si aucune majorité n’est atteinte, c’est la Commission européenne qui a le dernier mot.

Depuis février 2008, la culture de ce maïs est interdite en France. Mais le renouvellement de l’autorisation pourrait mettre fin à cette interdiction. En effet, l’arrêté d’interdiction du 13 février 2008 conditionne le maintien de l’interdiction à la non réautorisation du maïs MON810.

Le communiqué de presse que Monsanto a publié après avoir eu connaissance de cet avis [4] se termine par : "L'action Monsanto a gagné 1,26% lundi en séance à la Bourse de New York, à 76,20 dollars". Cet avis de l'AESA a donc rassuré les actionnaires. Précisons toutefois que l'entreprise avait annoncé, il y a quelques semaines, qu'elle entendait licencier 900 personnes au niveau mondial.

En savoir plus :
L'incroyable histoire du maïs Mon810
Mon 810 et impacts sanitaires : un débat mal engagé

[1] http://www.fne.asso.fr/fr/ogm—de-l...

[2] http://www.greenpeace.org/france/ne...

[3] UE - Quelles conclusions des réflexions sur l'évolution de l'encadrement des OGM ?

[4] Ce communiqué n'est pas dispo...

Adresse de cet article : https://infogm.org/ogm-laesa-rend-un-avis-favorable-au-renouvellement-du-mais-mon810/